

2019



[RAPPORT D'ACTIVITE]

du Bureau de Normalisation de la Fertilisation

Introduction

Le Bureau de Normalisation de la Fertilisation (BN FERTI) a été créé en 2012 par le biais d'un rapprochement entre le BNAME (BN Amendements minéraux et Engrais datant de 1986) et de la Commission de Normalisation U44A d'AFNOR "Amendements organiques et supports de culture). Il a pour champ d'intervention la « Normalisation des matières fertilisantes, des supports de culture, des paillages, de leurs composants et de leurs additifs, ainsi que des méthodes permettant de les caractériser ».

L'agrément du BN a été renouvelé par le Délégué Interministériel aux normes pour la période 2019 - 2021, suite à l'audit effectué par le Comité d'Audit et d'Évaluation en mars 2018.

Le BN FERTI comprend 3 commissions de normalisation :

- la commission "Dénominations, Spécifications et Marquage" dite "DSM", présidée par M. Le STUM (SEDE Environnement) (Vice-présidente Mme PITTIE Groupe ROULLIER)
- la commission "Méthodes d'Essais" dite "ME", présidée par M. MARCOVECCHIO (Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche LDAR)
- et la commission « Biostimulants des végétaux », présidée par M. PLANQUES (ITALPOLLINA)

Le BN FERTI bénéficie du support matériel et statutaire de l'Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements. Cette fédération regroupant 6 organisations professionnelles de la filière fertilisation en assure son financement en validant le budget annuel du BN.

Le comité directeur assure la gouvernance technique du BN.

Le financement du BN FERTI est essentiellement assuré par les 6 membres de l'ANPEA (UNIFA, AFAÍA, UPJ, UP'Chaux, AFCOME et CTPL). Il est complété par la participation aux frais de normalisation demandée à toute autre partie intéressée souhaitant participer aux travaux, sauf celles qui sont exemptées par le décret n°2009-697.

Après 8 ans d'existence, le nombre de parties prenantes du BN FERTI est de 111. La collection nationale de normes du BN FERTI est aujourd'hui d'environ 200 normes dont 70 % sont d'origine européenne et internationale.

Le BN FERTI est notamment actif :

- dans la normalisation franco-française avec les normes de Dénominations, Spécifications, Marquage qui sont rendues d'application obligatoire par arrêté ministériel ;
- dans la normalisation européenne, avec les travaux
 - o du CEN/TC 260 « Engrais et amendements minéraux basiques ». Le BN FERTI tient le secrétariat du CEN/TC 260/WG8 « Engrais organiques et organo-minéraux » depuis 2016. L'animation française est réalisée par Mme THEVENIN-METZGER (RITTMO).
 - o du CEN/TC 223 « Amendements organiques et supports de culture »
 - o du CEN/TC 455 « Biostimulants des plantes », créé en mars 2017. La France assure sa présidence et son secrétariat. Le BN FERTI assure le secrétariat du CEN/TC 455/WG2 « Claims ». L'animation est française et réalisée par Mme DURIEU (AGRONUTRITION)
- dans la normalisation internationale en tant que membre P de l'ISO/TC 134 « Engrais et amendements ». Il tient le secrétariat de l'ISO/TC 134/WG4 « Amendements minéraux ». L'animation en est française

En tant que membre du Système Français de Normalisation et travaillant par délégation d'AFNOR dans le domaine de la fertilisation, le BN FERTI :

- est membre actif du Cos Agro-alimentaire auquel il est rattaché et est membre informé du Cos « Environnement et responsabilité sociétale » et du Cos « Grand cycle de l'eau »;
- participe à l'élaboration de la stratégie européenne et internationale de la France par le biais du Groupe de Travail Permanent (GTP) d'AFNOR ;
- contribue à la rédaction des Règles pour la Normalisation Française (RNF) ;
- participe aux travaux permettant l'amélioration du système français de normalisation, via le Groupe de Travail réseau BN d'AFNOR.

Le BN FERTI est par ailleurs membre actif du groupe réunissant les petits et moyens BN (Coop BN), dont il a signé la charte en 2018.

1. Ressources

1) Ressources humaines

LE PERSONNEL PERMANENT

L'équipe du BN FERTI est constituée de 4 personnes pour un nombre d'ETP qui s'élève à 2,65 en 20189

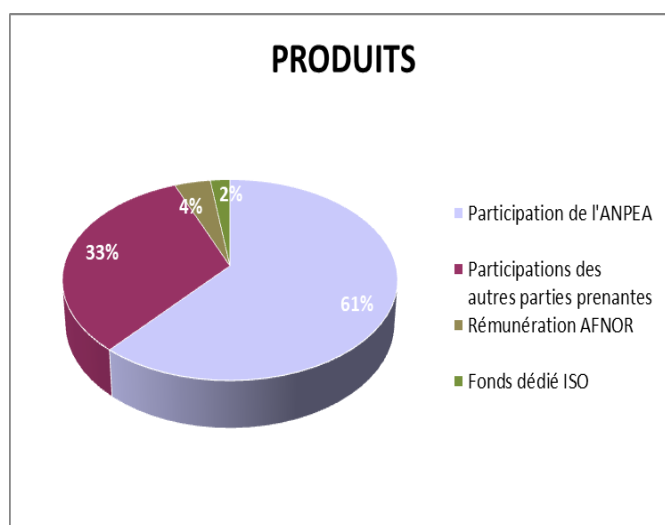
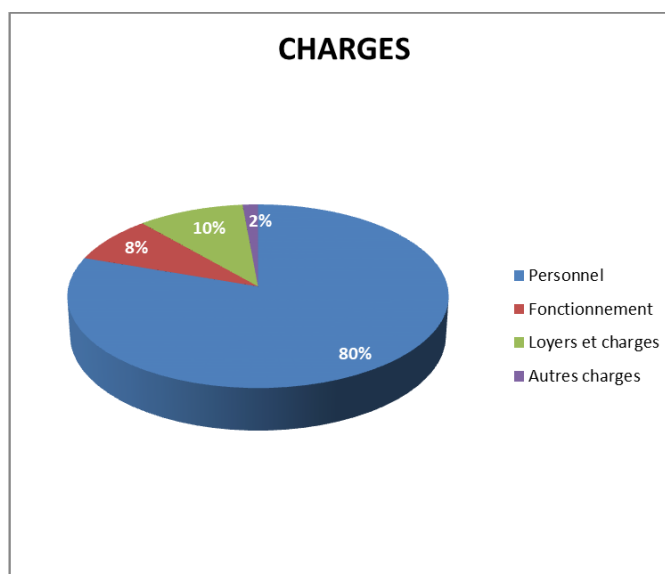
- Mme Florence CATRYCKE, directrice
- Mme Marie-Amélie ARTAUD, chef de projet normalisation et responsable qualité
- Mme Chloé PERRADIN, chef de projet normalisation
- Mme Mélanie YEGUENIAN, chargée de mission normalisation (arrivée le 25 mars 2019 pour 1 an)

LES PARTIES PRENANTES

Fin 2019, les 111 parties prenantes se répartissent ainsi :

COMMISSION DE NORMALISATION	DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	METHODES D'ESSAI	BIOSTIMULANTS
Nombre de parties prenantes	85	51	49
CATEGORIES LIEES A LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT OU DE VALEUR			
Fournisseur	0 %	0 %	17 %
Fabricant ou prestataire	71 %	62 %	63 %
Intermédiaire	4 %	4 %	2 %
Utilisateur ou destinataire	4 %	0 %	0 %
CATEGORIE CONTROLE			
Evaluateur	4 %	14 %	2 %
CATEGORIE SUPPORT TECHNIQUE			
Support technique	9 %	10 %	8 %
CATEGORIES INTERET GENERAL			
Autorité réglementaire	7 %	6 %	6 %
Porteur de politique publique	0 %	0 %	0 %
Bénéficiaire final	0 %	0 %	0 %
AUTRES INTERVENANTS EN NORMALISATION			
Responsable ministériel aux normes	1 %	0 %	0 %
AFNOR orientation et coordination	0 %	0 %	0 %
Liaison	0 %	4 %	2 %

2) Ressources financières – Charges et Produits au 31/12/2019



Total des charges : 231 929 € Total des produits : 229 101 € Résultat : 2 828 €

[NORMALISATION FRANÇAISE]

La Commission DSM travaille depuis plusieurs années sur les projets visant les fertilisants organiques avec la révision des normes engrais organiques, engrais organo-minéraux, et amendements organiques et les demandes d'introduction de nouvelles dénominations en engrais organiques.

Après 6 années de travail, de débats menés avec l'administration française, un consensus a finalement réussi à se dégager sur certains points de blocage. Dans le cadre de la révision de la norme NF U 42-001 : 1980 en 3 parties, la commission a décidé de lancer en publication la partie 2 concernant les engrais organiques. Elle a également décidé d'intégrer les 2 amendements à ce projet de norme travaillé parallèlement créant 2 nouvelles dénominations « engrais liquide potassique de betterave » et « vinasses de betteraves méthanisées ».

Le projet de norme NF U 42-001-3 concernant les engrais organo-minéraux est quant à lui toujours bloqué après le dépouillement de l'enquête publique pour une mise en cohérence de la définition des engrais organo-minéraux avec la réglementation. On peut espérer que sa publication se fasse en 2020.

Aucun travail n'a été mené sur le projet de révision de la norme NF U 44-051, dans l'attente d'une position des ministères pour la problématique liée aux composts de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers et des conclusions du Groupe de travail « Pacte de confiance » initié par les Ministères dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) et de la future loi "Economie circulaire".

Il est à noter, ces dernières années, la difficulté récurrente de travail de la commission DSM sur les normes rendues d'application obligatoire du fait de la mise en cohérence avec une réglementation en évolution. Malgré des réunions spécifiques organisées en amont des réunions de la commission de normalisation avec les ministères chargés de l'agriculture, des fraudes et de l'environnement, les travaux avancent très lentement.

Les travaux de normalisation sur les fertilisants minéraux se poursuivent également, notamment sur l'étude des cendres pour permettre l'introduction d'une nouvelle dénomination dans la norme NF U 44-203. Le GT est en attente de nouvelles données analytiques pour mieux définir ces fertilisants.

Le projet de norme sur les solutions de sels d'ammonium issus de stripping ou de lavage de gaz a été publié en août 2019. L'arrêté de mise en application obligatoire est en attente de publication.

Plusieurs normes de définitions au niveau européen et internationales ont été soumises à la Commission DSM (EN 12944 parties 1, 2 et 3 et ISO 22862 et 8157)

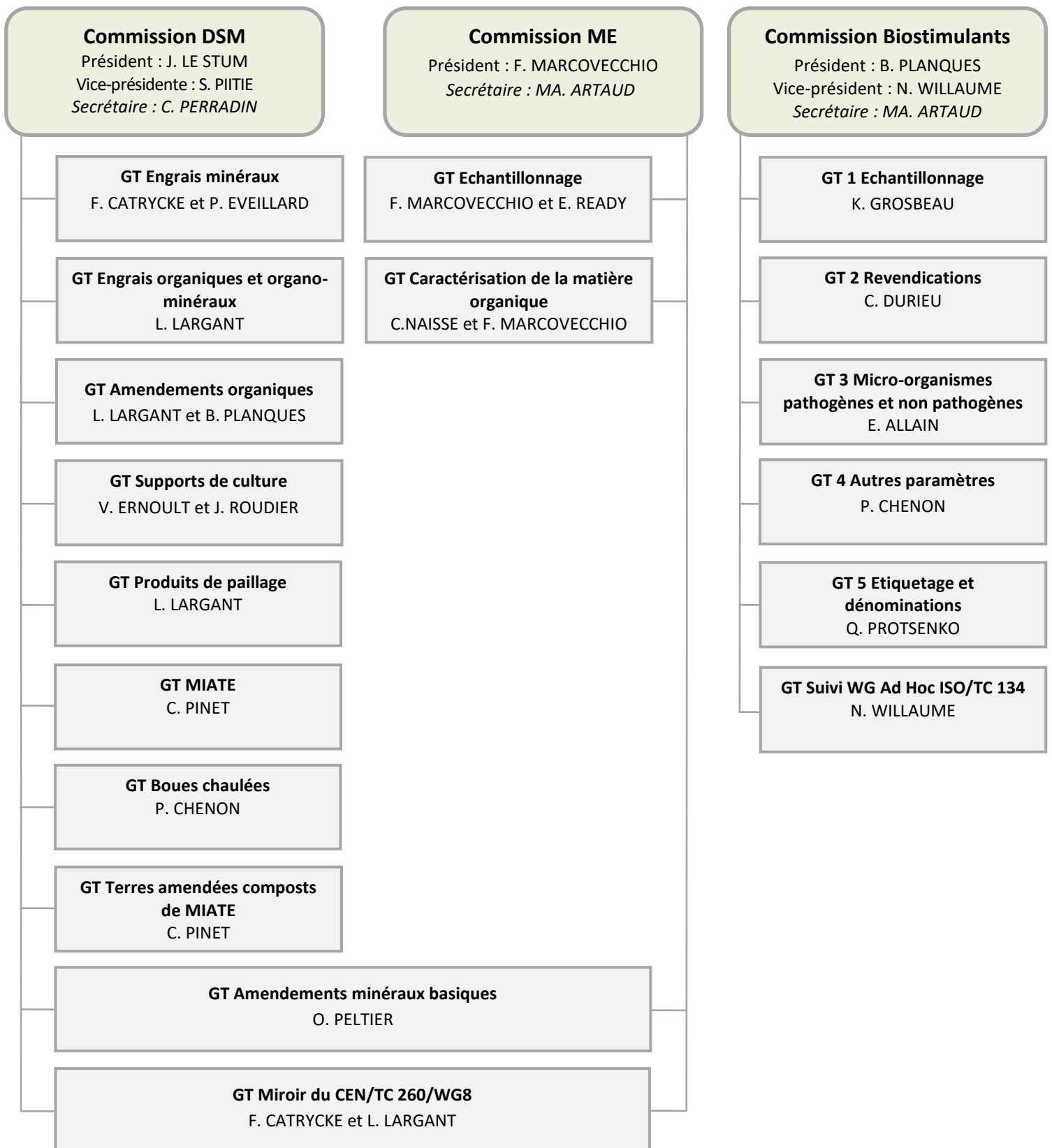
La commission Méthodes d'Essai (ME) prépare les réunions des WG européens sur les méthodes d'analyse et l'échantillonnage des fertilisants organiques et organo-minéraux du CEN/TC 260, en vue de la demande de normalisation sur le futur règlement européen des fertilisants UE. Les groupes de travail "échantillonnage" et "caractérisation de la matière organique" se sont réunis afin d'étudier les futurs sujets franco-français potentiels.

La commission « Biostimulants des végétaux » prépare également les réunions des WG européens du CEN/TC 455, en vue de la demande de normalisation sur le futur règlement européen des fertilisants UE.

Elle suit également les travaux ISO, notamment la révision de la norme ISO 8157 et ISO 24017 qui porte sur l'intégration des biostimulants ;

Elle n'a pas de sujets franco-français à ce jour.

1. Structures au niveau français en 2019



Afin de pouvoir s'assurer de la cohérence des travaux normatifs concernant son domaine d'application, le BN a continué à assurer en 2019 une liaison avec les commissions de normalisation suivantes :

- AFNOR-P16P « Caractérisation et management des boues », présidée par Christophe BONNIN (FP2E) ;
- AFNOR-ENV « Méthodes d'essais pour la caractérisation environnementale des matrices solides », présidée par Marie-Pierre STRUB (INERIS) ;
- AFNOR-X31QS « Qualité des sols – Aspects généraux », présidée par intérim par Antonio BISPO (INRA) ;
- AFNOR V39A « Algues et produits ou intermédiaires à base d'algues », présidée par Hélène MARFAING (CEVA).

2. Réunions 2019

26 réunions de commissions et de groupes de travail du BN se sont tenues en 2019 :

COMMISSION / GT	NOMBRE DE REUNIONS
Commission DSM	7
GT « Amendements minéraux basiques »	1
Commission ME	3
GT « Echantillonnage »	2
GT « Caractérisation de la matière organique »	1
Commission Biostimulants	2
GT1 Echantillonnage	2
GT2 Revendications	3
GT3 Micro-organismes	1
GT4 Autres paramètres	2
GT5 Etiquetage	2

3. Point sur les travaux 2019

1) Examen systématique

En 2019, 10 documents normatifs d'origine française ont été soumis à l'examen systématique.

REFERENCE	TITRE	DECISION DE LA CN
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE		
NF U42-001/A10	Engrais – Dénominations et spécifications	Confirmer
NF U42-005	Engrais - Acides minéraux pour ajustement du pH des solutions nutritives minérales répondant à la norme NF U 42-004 - Dénominations et spécifications.	Confirmer
NF U42-006	Engrais - Produits alcalinisants pour ajustement du pH des solutions nutritives minérales répondant à la norme NF U 42-004 - Dénominations et spécifications.	Confirmer
NF U44-551/A1	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage	Confirmer
NF U44-551/A4	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage	Confirmer

CN METHODES D'ESSAI

FD U42-412	Matières fertilisantes - Amendements minéraux basiques, amendement minéraux basiques-engrais et engrais - Détermination de la résistance à l'écrasement	Confirmer
NF U42-107	Engrais - Détermination des insolubles dans l'eau	Réviser
NF U44-140	Matières fertilisantes - Mise en solution du calcium et du magnésium par attaque chlorhydrique	Confirmer
NF U44-148	Matières fertilisantes - Dosage du calcium - Méthode par spectrométrie d'absorption atomique	Confirmer
NF U44-164	Amendements organiques et supports de culture - Méthode d'analyse des composants inertes - Méthode à l'eau de Javel	Confirmer

2) Point sur l'avancement des travaux d'origine française fin 2019

Les programmes de travail 2019 des CN « Dénominations, Spécifications et Marquage », « Méthodes d'Essai » et CN « Biostimulants des végétaux » sont repris en annexe.

GROUPE DE TRAVAIL	ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
GT « Engrais minéraux »	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'amendement A1 à la norme NF U42-001-1 sur les solutions de sels d'ammonium en août 2019.
GT « Engrais organiques et organo-minéraux »	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des parties « Engrais organiques » et « Engrais organo-minéraux » de la norme NF U 42-001 « <i>Engrais - Dénominations et spécifications</i> » Le dépouillement des enquêtes publiques sur les projets de norme NF U42-001-2 et NF U42-001-3 a été terminé. Après dépouillement des enquêtes publiques, les ministères ont informé le BN FERTI que certaines modifications décidées par la Commission DSM n'étaient pas conformes à la réglementation. Concernant la norme NF U42-001-2, outre les modifications ministérielles ne nécessitant pas de consultation de la commission DSM, ont été intégrés au projet de norme les 2 amendements au projet de norme NF U42-001-2 (créant les nouvelles dénominations « engrais liquide potassique de betterave » et « vinasses de betteraves méthanisées ») après le dépouillement des enquêtes publiques les concernant afin d'éviter la publication de la norme et 2 amendements la même année. La commission DSM a décidé la publication de ce projet de norme. Concernant la norme NF U42-001-3, les demandes de modifications ministérielles ont conduit à une enquête commission partielle sur l'article 4 du projet de norme NF U42-001-3. Aucun consensus n'a été trouvé suite à cette enquête commission et le groupe de travail doit se réunir en 2020 pour trouver un consensus. • Création d'un nouveau projet d'amendement à la norme NF U42-001-2 pour intégrer certaines demandes ministérielles remontées lors de la relecture du projet de norme NF U42-001-2 avant publication et ne bloquant pas la publication de ce projet. • Nouvelle dénomination « digestats de vinasse d'origine viticole méthanisée ». Le projet a été abandonné en novembre 2019.
GT « Amendements organiques »	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la norme NF U 44-051 « <i>Amendements organiques - Dénominations, spécifications et marquage</i> » Dans l'attente d'une position des ministères pour la problématique liée aux composts de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers et des conclusions du Groupe de travail « Pacte de confiance » initié par les Ministères dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), aucun travail n'a été mené sur ce projet.

	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'amendement A3 à la norme NF U44-051 : 2006 modifiant les valeurs limites pour le cuivre et le zinc, les éléments traces métalliques à La Réunion, la définition biocarburant et le type n°3 en août 2019.
GT « Supports de culture »	Le GT ne s'est pas réuni. Les travaux étaient suspendus dans l'attente du règlement européen sur les matières fertilisantes et supports de culture n°2019/1009.
GT « MIATE »	Ce GT a été supprimé lors de la commission DSM du 7 novembre 2019, en l'absence de projet.
GT « Produits de paillage »	Le GT ne s'est pas réuni. Les travaux étaient suspendus dans l'attente du règlement européen sur les matières fertilisantes et supports de culture n°2019/1009.
GT « Terres amendées avec du compost de MIATE »	Le GT ne s'est pas réuni en 2019, la réunion ayant été annulée. Il travaille sur un projet de dossier technique pour élaborer une norme spécifique aux terres amendées avec du compost de MIATE.
GT « Boues chaulées »	Le GT a été créé pour travailler sur un amendement à la norme NF U44-003 mais il ne s'est pas réuni en 2019.
<p>Il est à noter qu'une demande de création d'un GT Digestat pour établir une ou plusieurs normes sur les digestats a été déposée par le Club Biogaz soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, mais la Commission DSM, lors de la réunion du 7 novembre 2019, a décidé de reporter la décision de création de ce GT en 2020</p>	
CN METHODES D'ESSAI	
GT « Echantillonnage »	Préparation des réunions du CEN/TC 260/WG1.
GT « Caractérisation de la matière organique »	
GT COMMUNS ENTRE LA CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE ET LA CN METHODES D'ESSAI	
GT « Amendements minéraux basiques »	<p>Ce GT travaille sur plusieurs sujets qui pourraient aboutir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau français : <ul style="list-style-type: none"> ○ à la révision de la NF U 44-203, en particulier pour introduire les cendres ; ○ à la rédaction d'un amendement A1 à la norme NF U44-001 pour créer une nouvelle dénomination « laitiers sidérurgiques criblés ». • Au niveau européen et international : le GT étudie les projets de normes en cours et propose les positions françaises à tenir. Notamment, il a participé activement à l'élaboration de la norme EN 12944-3.
GT « Miroir du CEN/TC 260/WG8 »	Préparation des réunions du CEN/TC 260/WG8.
CN BIOSTIMULANTS DES VEGETAUX	
GT1 « Echantillonnage »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG1.
GT2 « Revendications »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG2.
GT3 « Micro-organismes pathogènes et non pathogènes »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG3.
GT4 « Autres paramètres d'innocuité »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG4.
GT5 « Etiquetage et dénominations »	Préparation des réunions du CEN/TC 455/WG5.
GT « Suivi ISO/TC134/WG Ad Hoc »	Préparation des réunions de l'ISO/TC134/WG Ad Hoc sur les substances bénéfiques.

3) Enquêtes

En 2019, 4 enquêtes publiques et 2 enquêtes commission ont été menées sur des sujets d'origine française.

Enquête publique : 4

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
NF U44-203/A1	Matières fertilisantes ayant des caractéristiques mixtes - Amendements minéraux basiques -Engrais - Dénominations et spécifications
NF U42-001-2/A1	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 2 : engrais organique - A1 Vinasses de betteraves méthanisées
NF U42-001-2/A2	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 2 : engrais organique - A2 Engrais liquide potassique de betterave
CN METHODES D'ESSAI	
NF U 42-191	Engrais - Engrais azoté contenant de l'azote de synthèse organique - Détermination des formes d'azote

Enquête Commission : 2

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
NF U42-001-3	Engrais - Dénominations et spécifications - Engrais organo-minéral
NF U42-001-2/A1 bis	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 2 : Engrais organiques

4) Relectures d'épreuve

3 documents normatifs DSM et 1 document normatif ME ont fait l'objet d'une relecture finale avant publication par les secrétariats des commissions.

[NORMALISATION EUROPEENNE]

2019 a été une année de travail important au niveau européen, que ce soient au sein du BN FERTI ou des Working groups des CEN/TC 260 CEN/TC 223 et CEN/TC 455, notamment par rapport au projet de demande de normalisation.

Le règlement européen n° 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE est paru au Journal Officiel européen le 25 juin 2019. Parallèlement, le projet de demande de normalisation attendant a continué son processus d'élaboration. Des allers-retours entre les 3 CEN/TC concernés, le CEN et la Commission Européenne ont eu lieu toute l'année. 4 réunions ont été organisées par le CCMC, le SRAGH auxquelles la directrice du BN FERTI a participé. 4 nouvelles versions du projet de demande de normalisation ont été élaborées avant que la version finalisée soit présentée aux Etats membres par le biais du Comité Aux Normes le 20 décembre 2019.

Suite aux remarques conjointes des 3 CEN/TC sur le délai de 3 ans impossible à tenir pour normaliser presque 200 projets de normes, la Commission a proposé un process en 2 temps :

- 2 ans à partir de la validation de la demande de normalisation par le CEN pour réaliser des CEN/TC
- plus 2 ans supplémentaires pour transformer ces CEN/TS en EN harmonisées.

Elle a par ailleurs mis en place des normes "ombrelles" permettant de regrouper plusieurs exigences du règlement afin de diminuer le nombre de normes. Ainsi, la version finalisée de la demande de normalisation comprend 67 normes harmonisée et 68 CEN/TS.

Cette dernière proposition permet effectivement de gagner 1 an supplémentaire sur le délai des travaux cependant, le BN FERTI a alerté le SQUALPI (ministère de l'industrie) sur le délai toujours très court imposé à la demande de normalisation et sur la réduction artificielle du nombre de normes harmonisées. En effet, le nombre de projets réels à développer, notamment pour les biostimulants et les engrais organiques et organo-minéraux restent le même. Ils seront seulement regroupés dans une norme "ombrelle". Elle a par ailleurs insisté sur la charge financière imposée par la traduction de l'ensemble des normes.

Le 20 décembre 2019, les Etats membres ont voté avec une large majorité en faveur du projet de demande de normalisation. Il doit être ensuite soumis au CEN pour approbation. Cela se fera d'ici avril 2020.

Afin d'anticiper la demande de normalisation, la plupart des WGs des 3 CEN/TC ont démarré leurs travaux.

6 réunions ont été réalisées pour le CEN/TC 455/WG2 "Revendications" et 3 pour le CEN/TC 260/WG8 Engrais organiques et organo-minéraux "dont l'animation est française et le secrétariat est tenue par le BN FERTI. Ces 2 WGs se sont organisés pour les futurs travaux :

- le CEN/TC 455/WG2 aura 5 normes à développer entièrement. Les experts ont démarré le travail sur le contenu de ces futures normes.

- le CEN/TC 260/WG8 aura 19 normes à développer. Avec l'approbation du secrétariat du CEN/TC 260 et des animateurs des WG1, WG5 et WG7, plusieurs projets initialement imputés au WG8 ont finalement été répartis sur ces autres WGs.

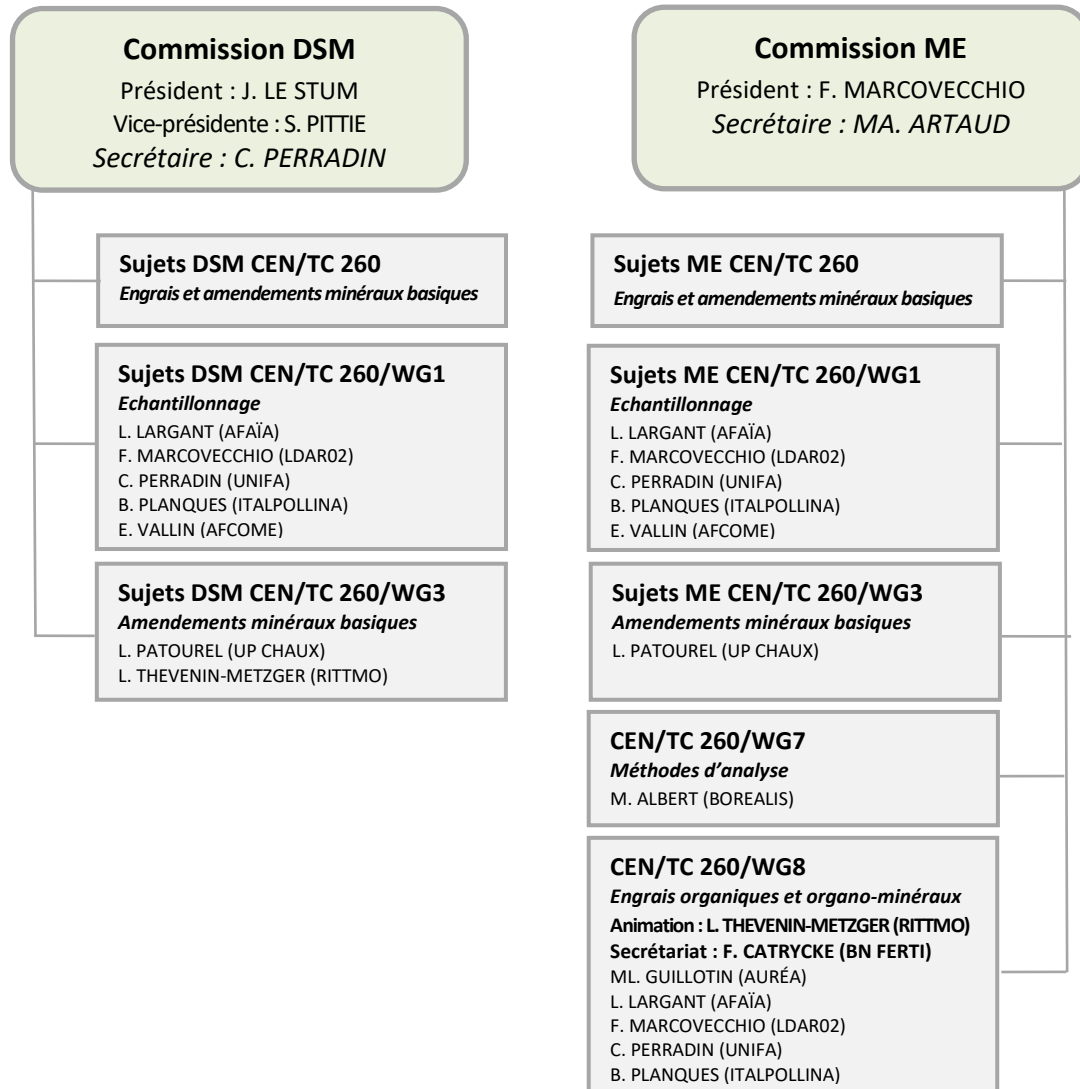
Les secrétaires de ces 2 WGs ont également élaboré leur budget afin de les remonter aux CEN/TC respectifs dans le cadre de la participation au financement des travaux par la Commission Européenne.

Par ailleurs, les commissions DSM et ME ont travaillé :

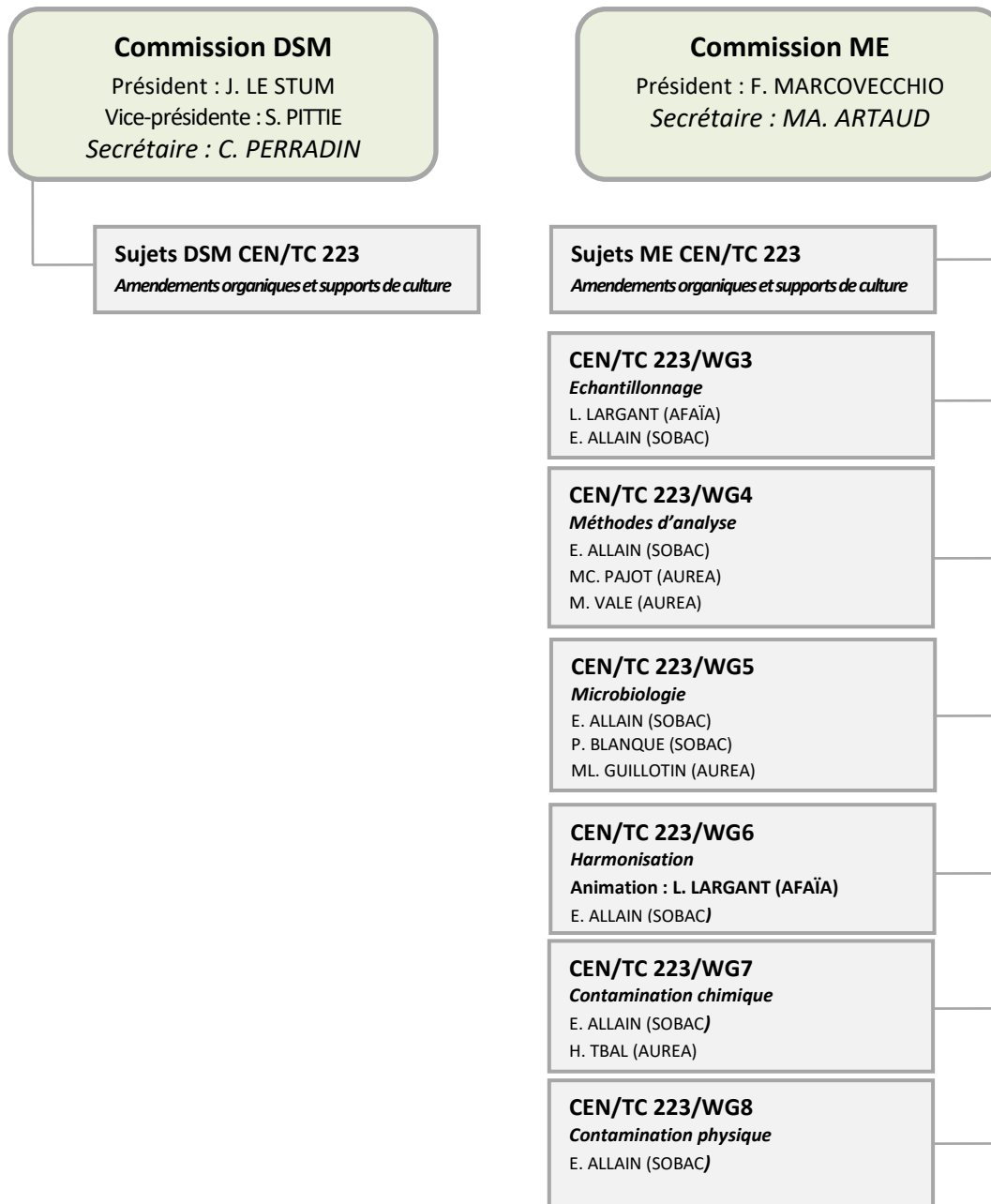
- sur l'ouverture des nouveaux PWI dans le cadre de la future demande de normalisation (82)
- sur les projets européens et ISO en cours (voir ci-après)

1. Structures suivies au niveau européen en 2019

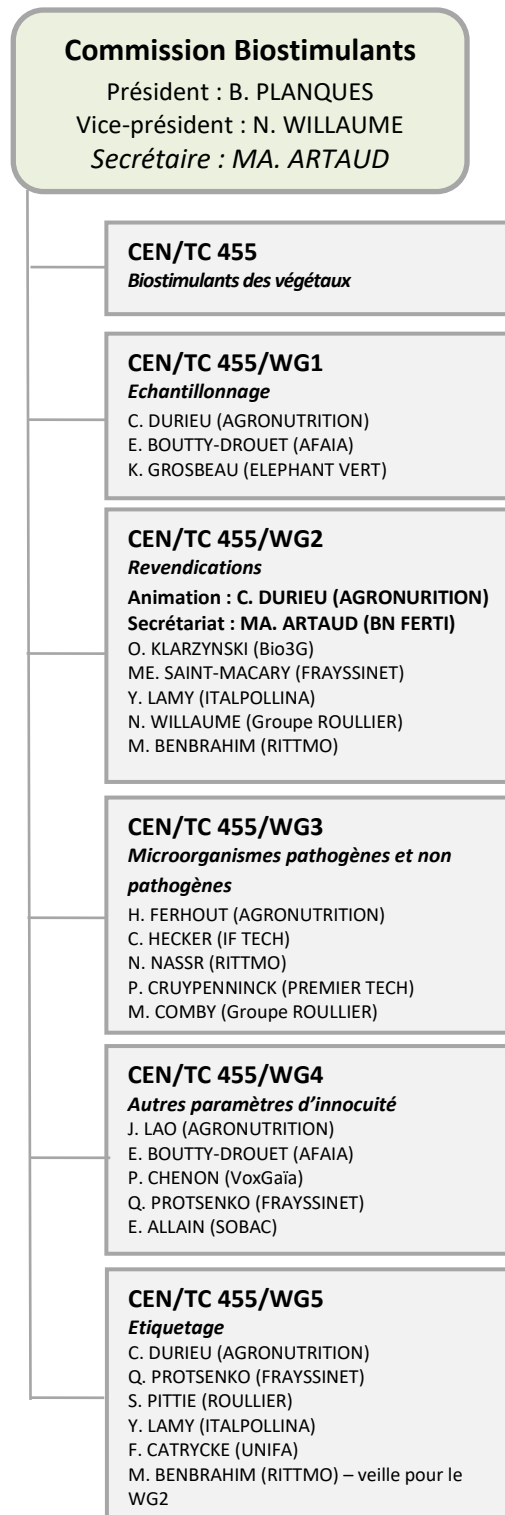
CEN/TC 260 « ENGRAIS ET AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES »



CEN/TC 223 « AMENDEMENTS ORGANIQUES ET SUPPORTS DE CULTURE »



CEN/TC 455 « BIOSTIMULANTS DES VEGETAUX »



CEN/TC 260 « Engrais et amendements minéraux basiques »

Le BN FERTI a suivi tout au long de l'année 2019 les travaux du comité technique européen CEN/TC 260 « Engrais et amendements minéraux basiques ». Le domaine d'application de ce TC est le suivant :

« Harmonisation des dénominations, des spécifications, du marquage, des méthodes d'essais (physiques et/ou chimiques) et des conditions de sécurité relatives aux engrais et amendements minéraux basiques »

Le secrétariat est assuré par l'organisme de normalisation allemand (DIN) et la présidence est tenue par M. Dietrich PRADT (Industrie Verband Agrar e.V Fachbereich Düngung).

Ce comité technique est constitué de cinq groupes de travail : WG1 « Sampling », WG3 « Liming materials », WG5 « Determination of chelating agents », WG7 « Chemical analysis » et WG8 « Organic and organo-mineral fertilizers ». Des experts français sont mandatés dans tous les groupes de travail mise à part le WG5 où la France n'a pas d'expertise à proposer.

CEN/TC 223 « Amendements organiques et supports de culture »

En 2019, le BN FERTI a continué de suivre les travaux du comité technique européen CEN/TC 223 « Amendements organiques et supports de culture ». Le domaine d'application de ce TC est le suivant :

« Normalisation de deux types de matériaux utilisés en agriculture, horticulture, jardinage et aménagements paysagers.

1) Amendements organiques, c'est-à-dire les matériaux qui peuvent avoir été compostés ou traités d'une autre façon, ajoutés au sol principalement pour améliorer son état physique sans causer d'effets nocifs.

2) Supports de culture, c'est-à-dire les matériaux sur lesquels les plantes sont cultivées. Les produits chaulant et les matériaux utilisés uniquement en tant que éléments nutritifs sont exclus. »

Le secrétariat est assuré par l'organisme de normalisation hollandais (NEN) et la présidence est tenue par M. Laurent LARGANT (AFAÏA).

Ce comité technique est constitué de six groupes de travail : WG3 « Sampling », WG4 « Analytical methods », WG 5 « Microbiology », WG 6 « Harmonization », WG 7 « Chemical contamination » et WG 8 « Physical contamination ». Des experts français sont mandatés dans tous les groupes de travail.

CEN/TC 455 « Biostimulants des végétaux »

Depuis sa création en 2017, le BN FERTI suit les travaux du comité technique européen CEN/TC 455 « Biostimulants des végétaux ». Le domaine d'application de ce TC est le suivant :

« Normalisation de l'échantillonnage, des dénominations, des spécifications (y compris les exigences de sécurité), du marquage et des méthodes de test permettant de vérifier les revendications des produits pour les biostimulants des végétaux, y compris les micro-organismes. Les biostimulants des végétaux sont des produits à base de substances et/ou de microorganismes stimulant les processus de nutrition des plantes indépendamment du contenu en nutriments du produit, dans le seul but d'améliorer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes de la plante :

- efficacité de l'utilisation des nutriments ;
- tolérance aux stress abiotique ;
- les traits de qualité des cultures et peuvent être appliqués aux plantes ou aux sols.

Sont exclus les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les amendements minéraux basiques, les amendements du sol, les supports de culture et les additifs agronomiques déjà couverts par la normalisation au niveau européen. »

Le secrétariat est assuré par l'AFNOR et la présidence est tenue par M. Benoit PLANQUES (ITALPOLLINA).

Ce comité technique est constitué de cinq groupes de travail : WG1 « Sampling », WG2 « Claims », WG3 « Pathogenic and non-pathogenic microorganisms », WG4 « Other safety parameters » et WG5 « Labelling and denominations ». Des experts français sont mandatés dans tous les groupes de travail.

CEN/TC 308 « Caractérisation des boues »

Le BN FERTI (en la personne de Marie-Amélie ARTAUD) a assuré la liaison entre le CEN/TC 260 et le CEN/TC 308 « Caractérisation et management des boues » jusqu'à la dernière réunion du CEN/TC 260 en octobre 2019 où la liaison a été supprimée.

2. Réunions 2019

CEN/TC 260 « Engrais et amendements minéraux basiques »

Le CEN/TC 260 s'est réuni les 24 et 25 octobre 2019 à Berlin (Allemagne).

Les groupes de travail suivis par le BN FERTI se sont réunis aux dates suivantes :

- CEN/TC260/WG1 : le 24 avril et le 19 septembre 2019 à Berlin ;
- CEN/TC260/WG3 : les 25 et 26 mars 2019 à Bruxelles (Belgique) et le 26 septembre 2019 à Cologne (Allemagne) ;
- CEN/TC260/WG7 : le 11 juin et le 10 décembre 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- CEN/TC260/WG8 : le 20 mai 2019 à Bruxelles (Belgique), le 3 juillet 2019 par conférence téléphonique et le 8 Novembre 2019 à Paris (France).

CEN/TC 223 « Amendements organiques et supports de culture »

Le CEN/TC 223 s'est réuni les 8 et 9 avril 2019 à Bruxelles (Belgique) et le 18 juillet 2019 par conférence téléphonique.

CEN/TC 455 « Biostimulants des végétaux »

Le CEN/TC 455 s'est réuni le 11 avril 2019 à Larnaca (Chypre) et le 26 novembre 2019 à Bruxelles (Belgique).

Les groupes de travail se sont réunis aux dates suivantes :

- CEN/TC455/WG1 : le 4 avril 2019 par conférence téléphonique, le 23 mai 2019 par conférence téléphonique, le 27 juin 2019 par conférence téléphonique et 25 novembre 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- CEN/TC455/WG2 : le 31 janvier par conférence téléphonique, le 13 mars 2019 à Paris (France), le 4 avril 2019 à Paris (France), le 14 juin 2019 par conférence téléphonique, les 26 et 27 septembre 2019 à Paris (France) et le 25 novembre 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- CEN/TC455/WG3 : le 7 février 2019 par conférence téléphonique, le 5 avril 2019 par conférence téléphonique et le 25 novembre 2019 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- CEN/TC455/WG4 : le 10 avril 2019 à Larnaca (Chypre) et le 25 novembre 2019 2019 à Bruxelles (Belgique) ;
- CEN/TC455/WG5 : le 25 novembre 2019 2019 à Bruxelles (Belgique).

Réunion jointe des CEN/TC 260, CEN/TC 455 et le CEN/TC 223. Les trois CEN/ TC 260 , CEN/TC 455 et le CEN/TC 223 se sont réunie pour mettre en commun leurs expertises sur des domaines spécifique par deux fois en 2019. Le 26 novembre 2019, la première réunion a eu lieu par conférence téléphonique pour les présidents, les secrétaires et les animateurs de groupe de travail. Elle portait sur l'organisation de futures réunions jointes. La seconde a eu lieu au CEN CENELEC MANAGEMENT CENTER (CCMC) à Bruxelles et par conférence téléphonique le 9 décembre 2019 sur le sujet de l'échantillonnage et leur préparation ainsi que la quantité et le volume.

3. Point sur les travaux 2019

1) Examen systématique

En 2019, 12 documents normatifs européens ont été soumis à l'examen systématique.

REFERENCE	ANNEE	TITRE	POSITION FRANÇAISE	DECISION TC
CN METHODES D'ESSAI				
EN 16357	2013	Amendements minéraux basiques carbonatés - Détermination de la réactivité - Méthode par titration automatique à l'acide citrique	Confirmer	Confirmation
EN 12579	2013	Amendements organiques et supports de culture - Echantillonnage	Confirmer	Confirmation
EN 12580	2013	Amendements organiques et supports de culture - Détermination de la quantité	Confirmer	Confirmation
EN 16317 :2013+A1	2017	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de l'arsenic par spectrométrie d'émission atomique avec plasma induit par	Confirmer	Confirmation

		haute fréquence (ICP-AES) après digestion à l'eau régale		
EN 16318 :2013+A1	2016	Engrais et amendements minéraux basiques - Dosage du chrome (VI) par spectrophotométrie (méthode A) et chromatographie ionique avec détection spectrophotométrique (méthode B)	Confirmer	Confirmation
EN 16319 :2013+A1	2015	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination du cadmium, chrome, plomb et nickel par spectrométrie d'émission atomique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES) après digestion à l'eau régale	Confirmer	Confirmation
EN 16320 :2013+A1	2017	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination du mercure par génération de vapeur (VG) après digestion à l'eau régale	Confirmer	Confirmation
EN 13368	2014	Engrais - Détermination des agents chélatants dans les engrais par chromatographie - Partie 1 : Détermination du EDTA, HEEDTA et DTPA par chromatographie ionique	Abstention	Confirmation
EN 12945 :2014+A1	2016	Amendements minéraux basiques - Détermination de la valeur neutralisante - Méthodes par titrimétrie	Confirmer	Confirmation
EN 12946	2000	Amendements calciques et/ou magnésiens - Détermination de la teneur en calcium et de la teneur en magnésium - Méthode par complexométrie	Confirmer	Confirmation
EN 12947	2000	Amendements calciques et/ou magnésiens - Détermination de la teneur en magnésium - Méthode par spectrométrie d'absorption atomique	Confirmer	Confirmation
EN 13299	2000	Engrais - Détermination du taux d'écoulement	Confirmer	Confirmation

2) Enquête et Votes

En 2019, les positions françaises suivantes ont été émises :

Preliminary Work Item (PWI) : 84

CN METHODES D'ESSAI

PWI 00260211 Révision EN 15749	<i>Fertilizers - Determination of sulfates content using three different methods</i> Approbation
PWI 00260212	<i>Organic fertilizer — Determination of Enterococcaceae</i> Approbation
PWI 00260213	<i>Organo-mineral fertilizer — Determination of Enterococcaceae</i> Approbation
PWI 00260214	<i>Organo-mineral fertilizer — Determination of Escherichia coli</i> Approbation
PWI 00260215	<i>Organic fertilizers — Determination of chlorides</i> Approbation
PWI 00260216	<i>Organic fertilizers — Determination of chlorides</i> Approbation

PWI 00260217	<i>Organic fertilizer — Determination of Escherichia coli</i> Approbation
PWI 00260218	<i>Fertilizers — Determination of the concentration of free, chelated or complexed metal and the chelating and/or complexing agent present in an inorganic mixture of EC fertilizers</i> Abstention
PWI 00260219 EN 1482-5	<i>Fertilizers and liming materials — Sampling and sample preparation — Part 5: Sampling requirements in relation to hygienic methods and sample handling so as to ensure samples are not contaminated</i> Approbation
PWI 00260220 EN 1482-4	<i>Fertilizers and liming materials — Sampling and sample preparation — Part 4: Sampling of organic and organo-mineral fertilizers</i> Approbation
PWI 00223098 Révision EN 12580	<i>Soil improvers and growing media — Determination of a quantity</i> Approbation
PWI 00223099 Révision EN 13039	<i>Soil improvers and growing media — Determination of organic matter content and ash</i> Approbation
PWI 00223210 Révision EN 13040	<i>Soil improvers and growing media — Sample preparation for chemical and physical tests, determination of dry matter content, moisture content and laboratory compacted bulk density</i> Approbation
PWI 00223107 Révision EN 13651	<i>Soil improvers and growing media — Extraction of calcium chloride/DTPA (CAT) soluble nutrients</i>
PWI 00223105 Révision EN 15238	<i>Soil improvers and growing media — Determination of quantity for materials with particle size greater than 60 mm</i>
PWI 00223110 Révision EN 15761	<i>Pre-shaped growing media — Determination of length, width, height, volume and bulk density</i>
PWI 00223109 Révision EN 16087-1	<i>Soil improvers and growing media — Determination of the aerobic biological activity — Part 1: Oxygen uptake rate (OUR)</i>
PWI 00223111	<i>Soil improvers and growing media - Determination of total organic carbon by dry combustion</i>
PWI 00223112	<i>Soil improvers and growing media - Determination of the content of macroscopic impurities (glass, metal, plastics) above 2mm in compost and digestate</i>
PWI 00223113	<i>Soil improvers and growing media - Determination of arsenic by inductively coupled plasma-atomic emission spectrometry (ICP-AES) after aqua regia dissolution</i>
PWI 00223114	<i>Soil improvers and growing media - Determination of Escherichia Coli</i>
PWI 00223115	<i>Soil improvers and growing media - Determination of organic nitrogen</i>
PWI 00223116	<i>Soil improvers and growing media - Determination of polycyclic aromatic hydrocarbons (PAH) by gas chromatography (GC) and high performance liquid chromatography (HPLC)</i>
PWI 00223117	<i>Soil improvers and growing media - Determination of phosphonate content</i>
PWI 00223118	<i>Soil improvers and growing media - Determination of temperature and time profile during composting and digestion</i>
PWI 00223119	<i>Soil improvers and growing media - Determination of enterococcae</i>
PWI 00223120	<i>Soil improvers and growing media - Determination of the residual biogas potential in digestate</i>
PWI 00223121	<i>Soil improvers and growing media - Determination of Salmonella spp.</i>
PWI 00223122	<i>Soil improvers and growing media - Determination of Chromium(VI) in solid material by alkaline digestion and ion chromatography with spectrophotometric detection</i>
PWI 00223123	<i>Soil improvers and growing media - Determination of mercury in aqua regia soil extracts with cold-vapour atomic spectrometry or cold-vapour atomic fluorescence spectrometry</i>
PWI 00223xxx	<i>Soil Improvers and Growing media – Determination of specific contaminants (TS)</i>

	Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil Improvers and Growing media – Determination of specific contaminants (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Organic soil improvers and Growing media– Detection of specific pathogens (TS)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Organic soil improvers and Growing media– Detection of specific pathogens (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers – Determination of specific parameters (TS)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers – Determination of specific parameters (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Organic soil improvers - Determination of specific parameters (TS)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Organic soil improvers - Determination of specific parameters (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Growing media – Determination of specific parameters (TS)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Growing media – Determination of specific parameters (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Compost and digestate properties when used in fertilising products (TS)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Compost and digestate properties when used in fertilising products (hEN)</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media – Sampling</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Determination of pH</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Determination of electrical conductivity</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Extraction of aqua regia soluble elements</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Determination of nitrogen - Part 1: Modified Kjeldahl method</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Determination of nitrogen - Part 2: Dumas method</i> Approbation
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media - Determination of the aerobic biological activity - Part 1: Oxygen uptake rate (OUR)</i> Approbation
CN BIOSTIMULANTS DES VEGETAUX	
PWI 00455001	<i>Plant biostimulants – Nutrient use efficiency</i> Abstention
PWI 00455002	<i>Plant biostimulants – Tolerance to abiotic stress</i> Abstention
PWI 00455003	<i>Plant biostimulants – Terminology</i>

	Abstention
PWI 00455004	<i>Plant biostimulants – Nutrient use efficiency</i> Abstention
PWI 00455005	<i>Plant Biostimulants – Sampling</i> Abstention
PWI 00455006	<i>Plant biostimulants – Quantity/volume</i> Abstention
PWI 00455007	<i>Plant biostimulants – Crop quality</i> Abstention
PWI 00455008	<i>Plant biostimulants – General principles</i> Abstention
PWI 00455009	<i>Plant Biostimulants – Digestion by aqua regia for subsequent determination of elements</i> Abstention
PWI 00455010	<i>Plant biostimulants – Determination of elements (Cd, Pb, Ni, As, Cr, Cu and Zn)</i> Abstention
PWI 00455011	<i>Plant biostimulants – Determination of chromium (VI)</i> Abstention
PWI 00455012	<i>Plant biostimulants – Determination of mercury</i> Abstention
PWI 00455013	<i>Plant biostimulants – Determination of Shigella spp. including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455014	<i>Plant biostimulants – Determination of Staphylococcus aureus including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455015	<i>Plant biostimulants – Determination of Azospirillum spp.</i> Approbation
PWI 00455016	<i>Plant biostimulants – Determination of Listeria monocytogenes including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455017	<i>Plant biostimulants – Determination of Salmonella spp including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455018	<i>Plant biostimulants – Determination of Rhizobium spp.</i> Approbation
PWI 00455019	<i>Plant biostimulants – Sample preparation</i> Approbation
PWI 00455020	<i>Plant biostimulants – Claims - Availability of confined nutrients in the soil or rhizosphere</i> Approbation
PWI 00455021	<i>Plant biostimulants – Determination of the anaerobic plate count</i> Approbation
PWI 00455022	<i>Plant biostimulants – Determination of mycorrhizal fungi</i> Approbation
PWI 00455023	<i>Plant biostimulants – pH in microbial products – Part 1: Determination of pH</i> Approbation
PWI 00455024	<i>Plant biostimulants – Determination of Enterococcaceae including respective toxins and metabolites</i>

	Approbation
PWI 00455025	<i>Plant biostimulants – Determination of dry matter</i> Approbation
PWI 00455026	<i>Plant biostimulants – Determination of Vibrio spp. including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455027	<i>Plant biostimulants – Determination of Escherichia coli including respective toxins and metabolites</i> Approbation
PWI 00455028	<i>Plant biostimulants – Determination of phosphonates</i> Approbation
PWI 00455029	<i>Plant biostimulants – pH in microbial products Part 2</i> Approbation
PWI 00455030	<i>Plant biostimulants – Determination of the chloride in the absence of organic material</i> Approbation
PWI 00455031	<i>Plant biostimulants – Determination of Azobacter spp.</i> Approbation
PWI 00455032	<i>Plant biostimulants – Determination of the aerobic plate count</i> Approbation
PWI 00455033	<i>Plant biostimulants – Determination of the yeast and mould content</i> Approbation
PWI 00455034	<i>Plant biostimulants – Determination of inorganic arsenic</i> Approbation
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
PWI 00223xxx	<i>Soil improvers and growing media — Vocabulary, Labelling, and Safety / convert CR 13456:1999 and CR 13455:1999</i> Approbation

Enquête CEN : 9

CN METHODES D'ESSAI	
EN 16087-1	<i>Soil improvers and growing media - Determination of the aerobic biological activity - Part 1: Oxygen uptake rate (OUR)</i> Abstention
EN 13971	<i>Carbonate and silicate liming materials - Determination of reactivity - Potentiometric titration method with hydrochloric acid</i> Abstention
EN 17411	<i>Fertilizers - Determination of perchlorate in mineral fertilizers by liquid chromatography and tandem mass spectrometry detection (LC-MS/MS)</i> Approbation
EN ISO 14820-1	<i>Fertilizers and liming materials - Sampling and sample preparation - Part 1: Sampling (ISO 14820-1:2016)</i> Approbation
EN ISO 14820-2	<i>Fertilizers and liming materials - Sampling and sample preparation - Part 2: Sample preparation (ISO 14820-2:2016)</i> Approbation
EN ISO 15604	<i>Fertilizers - Determination of different forms of nitrogen in the same sample, containing nitrogen as nitric, ammoniacal, urea and cyanamide nitrogen (ISO 15604:2016)</i>

	Approbation
EN ISO 15959	<i>Fertilizers - Determination of different forms of nitrogen in the same sample, containing nitrogen as nitric, ammoniacal, urea and cyanamide nitrogen (ISO 15604:2016)</i> Désapprobation
EN ISO 25475	<i>Fertilizers - Determination of ammoniacal nitrogen (ISO 25475:2016)</i> Désapprobation
EN ISO 25705	<i>Fertilizers - Determination of urea condensates using high-performance liquid chromatography (HPLC) - Isobutylidenediurea and crotonylidenediurea (method A) and methylene-urea oligomers (method B) (ISO 25705:2016)</i> Désapprobation

Vote Formel : 4

CN METHODES D'ESSAI

CEN/TS 17338	<i>Liming materials - Determination of the lime requirement in soil - Ammonium acetate buffer method pH 5,5</i> Abstention
EN 17246	<i>Fertilizers - Determination of perchlorate in mineral fertilizers by ion chromatography and conductivity detection (IC-CD)</i> Abstention
CEN/TS 17403	<i>Fertilizers - Determination of cold water insoluble nitrogen and hot water insoluble nitrogen in solid urea formaldehyde and methylene urea slow-release fertilizers and in nutrient polymers</i> Approbation avec commentaires
EN 16087-1	<i>Soil improvers and growing media - Determination of the aerobic biological activity - Part 1: Oxygen uptake rate (OUR)</i> Abstention


Annulation/changement de statut : 7

CN METHODES D'ESSAI

EN ISO 14820-1	<i>Fertilizers and liming materials - Sampling and sample preparation - Part 1: Sampling (ISO 14820-1:2016): changement de EN ISO à EN</i> Approbation
EN ISO 14820-2	<i>Fertilizers and liming materials - Sampling and sample preparation - Part 2: Sample preparation (ISO 14820-2:2016): changement de EN ISO à EN</i> Approbation
CR 14539	<i>Sraight ammonium nitrate fertilizers - Comparative study on the determination of porosity (oil retention)</i> Demande de création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 13960	<i>Solid fertilizers - Study on homogeneity</i> Demande de création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 12333	<i>Fertilizers - Crushing strength determination on fertilizer grains</i> Demande de création d'un CEN/TR en remplacement du CR
CR 14061	<i>Fertilizers - Determination of dust content</i> Demande de création d'un CEN/TR en remplacement du CR

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE

CR 12949

Fertilizers - Denominations and specifications
Demande d'annulation**3) Version française du document normatif** Première traduction

6 documents normatifs ME ont fait l'objet d'une première traduction.

2 de ces normes ont été sous traitée à un cabinet de traduction et a été validée par un expert du BN FERTI. Les 4 autres correspondant à des reprises de normes ISO, seules les pages de garde ont été traduite par la secrétaire de la commission.

 Suivi des traductions

Les documents normatifs évoluent au cours des différentes étapes du processus de normalisation.

Dans ce cadre, en 2019, 6 documents normatifs ont été mis à jour pour la commission ME (2 sous-traités à un cabinet de traduction et 4 réalisées par la secrétaire de la commission) et 1 document normatif a été mis à jour mise à jour pour la commission DSM par la secrétaire de la commission.

4) Relectures d'épreuve

3 documents normatifs ME et 1 document normatif DSM ont fait l'objet d'une relecture finale avant publication par le secrétariat de la commission.

[NORMALISATION INTERNATIONALE]

Au niveau international, la France, membre P depuis 2015 s'investit de plus en plus dans l'ISO/TC 134, dont l'activité s'est accrue d'année en année.

En 2016, le WG 4 sur les amendements minéraux a été créé sous l'impulsion de la France.

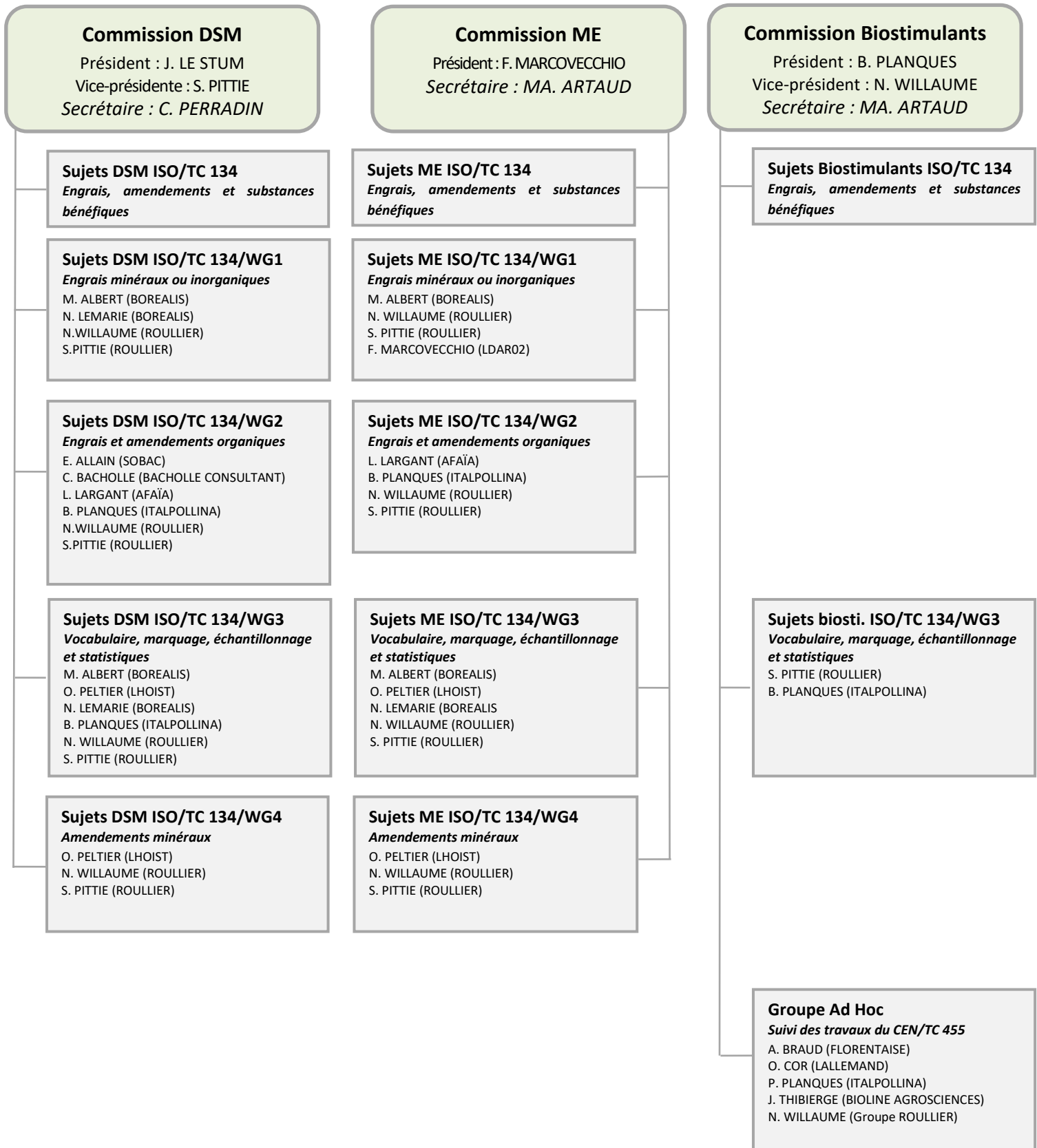
En 2017, le périmètre de l'ISO/TC 134 a été étendu aux "beneficial substances". Un groupe ad Hoc a été créé pour suivre les travaux du CEN/TC 455. Plusieurs experts français s'y sont inscrits. L'objectif de la France est d'éviter de faire des travaux en double entre le CEN/TC 455 et l'ISO et de demander un accord de Vienne lors de l'élaboration des normes EN dans le cadre de la future demande de normalisation relative au Règlement (UE) n° 2019/1009 sur les fertilisants. Un second groupe Ad Hoc a également été initié sur la révision de l'ISO 8157. Vocabulaire afin d'y introduire des définitions concernant les biostimulants. L'objectif là aussi est de porter au niveau ISO les définitions européennes.

En fin d'année 2019, une réorganisation des groupes de travail a été initiée afin notamment d'avoir un WG spécifique pour les "beneficial substances". La proposition faite est la suivante :

- WG1 : fertilisers
- WG3 : Vocabulary and statistics
- WG4 : mineral soil improver
- WG5 : Microbiology –standards and methods
- WG6 : Beneficial substances (included biostimulants)

Par ailleurs, le mandat de M. HALL (USA) se terminant, la candidature de M. LIU (Chine) a été proposée et devrait être validée début 2020.

1. Structures suivies au niveau international en 2019



Le BN FERTI a suivi tout au long de l'année 2019 les travaux du comité technique international ISO/TC 134 « Engrais, amendements et substances bénéfiques ».

Le domaine d'application de l'ISO/TC 134 est le suivant : « Normalisation dans le domaine des fertilisants, des amendements et des substances bénéfiques, c'est à dire des produits dont l'apport est destiné à assurer ou améliorer l'alimentation des plantes cultivées et ou améliorer les propriétés des sols et utilisation efficace de ceux-ci. ».

Le secrétariat est assuré par l'institut de normalisation iranien (ISIRI) et la présidence est tenue par M. William HALL (USA).

2. Réunions 2019

L'ISO/TC 134 s'est réuni le 12 juillet 2019 à Hangzhou (Chine).

Les groupes de travail WG1, WG3 et WG4 se sont réunis la veille ou quelques jours auparavant également à Hangzhou (Chine).

3. Point sur les travaux 2019

1) Examen systématique

En 2019, aucun document normatif international n'a été soumis à l'examen systématique.

2) Enquête et Votes

En 2019, le BN FERTI a émis les positions françaises suivantes :

Ouverture de Work Item (Wi) : 3

CN METHODES D'ESSAI

ISO 20620	<i>Engrais - Détermination de l'azote total par combustion</i> Approbation
ISO 19747 (réouverture)	<i>Détermination des concentrations en silicium soluble dans les matières fertilisantes non liquides</i> Abstention
CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE	
ISO 24012	<i>Révision de l'ISO 7851 :1983 Matières fertilisantes - Classification</i> Approbation

Draft International Standard (DIS) : 1

CN DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS ET MARQUAGE

ISO 22862	Engrais et amendements — Engrais composé — Exigences générales <i>Fin de l'enquête au stade DIS le 29/01/2020 –fin enquête publique française : 31/12/2019</i>
------------------	---

3) Version française du document normatif

🚩 Première traduction

1 document normatif DSM et 7 documents normatifs ME ont fait l'objet d'une première traduction.

La traduction de ces normes a été sous traitée à un cabinet de traduction et a été validée par un expert du BN FERTI.

4) Relecture d'épreuve

4 documents normatifs ME ont fait l'objet d'une relecture finale avant publication par le secrétariat.

Documents normatifs publiés en 2019

En 2019, 9 normes ont été publiées dont 3 d'origine nationale, 4 d'origine européenne et 2 d'origine internationale.

REFERENCE	TITRE
NF EN 17090 (Mars 2019)	Engrais - Dosage de l'inhibiteur de nitrification DMPSA dans les engrais - Méthode par chromatographie liquide haute performance (HPLC)
NF EN 17043 (Mai 2019)	Engrais - Dosage du molybdène dans des concentrations < ou = 10 % par spectrométrie d'un complexe avec du thiocyanate d'ammonium
NF ISO 20977 (Juillet 2019)	Amendements minéraux basiques - Détermination de la distribution granulométrique par tamisage à sec ou à l'état humide
NF U42-001-1/A1 (Août 2019)	Engrais - Dénominations et spécifications - Partie 1 : engrais minéraux - Amendement 1 : sels d'ammonium obtenus par lavage de gaz par acide
NF U44-051/A3 (Août 2019)	Amendements organiques - Dénominations, spécifications et marquage - Éléments additionnels
NF ISO 22146 (Août 2019)	Amendements minéraux basiques carbonatés - Détermination de la réactivité - Méthode par titration automatique à l'acide citrique
NF EN 12944-3 (Septembre 2019)	Engrais et amendements minéraux basiques - Vocabulaire - Partie 3 : termes relatifs aux amendements minéraux basiques
NF U42-191 (Octobre 2019)	Engrais - Engrais azoté contenant de l'azote de synthèse organique - Détermination des formes d'azote
NF EN 17246 (Décembre 2019)	Engrais - Détermination du perchlorate dans les engrais minéraux par chromatographie ionique et détection conductimétrique (IC-CD)

En décembre 2019, la collection de normes du BN FERTI est d'environ 200 normes dont 70 % d'origine européenne.

A.1 Indicateurs d'évolution de l'activité 2019

Indicateurs d'activité

1 - *Le nombre de participations aux instances de gouvernance et de concertation du système français de normalisation dont le BN FERTI est membre :*

GTP : 6 réunions (sur 6)

Réseau BN : 5 réunions (sur 5)

Coop BN : 4 réunions (sur 4)

Cos Agro-alimentaire : 1 réunions (sur 3) – La participation au Cos Agro-alimentaire est fonction des ordres du jour et des sujets ayant un intérêt pour les matières fertilisantes et support de culture.

Cos « Environnement et responsabilité sociétale » et Cos « Grand cycle de l'eau » : 0 réunion (sur 4) – La participation à ces deux Cos en tant que membre informé permet de suivre les sujets qui pourraient être en relation avec les matières fertilisantes et les supports de culture.

2 - *Le nombre de réunions des comités et sous-comités techniques européens et internationaux pour lesquels une participation française a été effective ;*

Aucune réunion européenne ou internationale de comité technique n'a été manquée. Une délégation française était présente lors des réunions du CEN/TC 455, du CEN/TC 260, du CEN/TC 223 et de l'ISO/TC 134 organisées cette année.

Des experts étaient également présents à 26 réunions de groupe de travail européen et international.

3 - *Le nombre de réunions des comités, sous-comités techniques et groupes de travail européens et internationaux organisés en France par le bureau de normalisation ;*

Trois réunions du groupe de travail CEN/TC 455/WG2 « *Revendications* » ont été organisées en France en 2019, ainsi qu'une réunion du CEN/TC 260/WG8 « *Engrais organiques et organo-minéraux* ».

Indicateurs de performance

1 - *Le nombre d'enquêtes, de votes formels, et d'examens systématiques (au niveau européens et internationaux) restés sans réponse dans les délais. Indicateur de performance du SFN : tendre vers zéro.*

1 vote au niveau européen a été émis avec un retard de 3 jours, mais n'ayant pas d'impact puisque la France n'avait pas d'expertise à proposer sur ce sujet. Ce vote ne respectant pas le délai représente 3 % des votes émis en 2019.

Une réponse a été émise dans le temps imparti pour tous les autres votes (enquête, vote formel et examen systématique).

2 - *Le délai moyen de diffusion des procès-verbaux ou comptes-rendus après les réunions des commissions de normalisation animées par le bureau de normalisation ;*

Le délai moyen de diffusion des comptes-rendus de commission est de 15 jours ouvrés (minimum : le jour de la réunion, maximum : 152 jours).

3 - *La durée moyenne d'élaboration des normes d'origine française, dans le champ de compétence du bureau de normalisation ;*

3 documents normatifs d'origine française ont été publiés en 2019.

La durée moyenne entre leur inscription au programme de travail et leur publication est de 31 mois :

- 1 norme « méthode d'essai » en 11 mois
- 2 normes « dénominations, spécifications et marquage » en une moyenne de 41 mois.

4 - *Le pourcentage des normes CEN et ISO dont le délai entre la fin du vote d'approbation et la mise en vente nationale est inférieur à 5 mois.*

6 documents normatifs dans le champ de compétence du BN FERTI ont été publiés. L'écart moyen entre la date de clôture du vote définitif des documents et la date de leur mise à disposition dans la collection française est de 9 mois.

→ 0 % des documents ont été mis en vente dans un délai inférieur à 5 mois à compter de la date de clôture du vote formel.

5 - Le taux de traductions et de relectures, réalisé par les secrétariats des commissions, réalisé dans les délais

En 2019, les secrétariats des commissions de normalisation ont effectué :

10 traductions de documents normatifs européens ou internationaux. 100 % ont été rendues dans les délais.

8 relectures d'épreuve de documents normatifs européens ou internationaux. 100 % ont été rendues dans les délais.

Indicateurs de qualité

1 - Nombre de non-conformités

En 2019, le BN FERTI a recensé 2 non-conformités, l'une portant sur le non-respect du délai d'envoi de deux comptes-rendus de réunion de la commission "Dénominations, Spécifications et Marquage" et l'autre sur le non-respect du délai de vote pour le vote formel sur le projet PR EN 16087-1.

2 - Nombre de réclamations

En 2019, 1 réclamation a été émise par un expert concernant le délai de consultation, jugé trop court, sur une version du projet de demande de normalisation. Le délai étant imposé par la Commission Européenne, le BN FERTI n'avait aucun levier d'amélioration. Une réponse a été faite en ce sens à l'expert.

Adresse postale :



BN FERTI
Le Diamant A
92909 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX

Adresse géographique :

BN FERTI
14 rue de la République
92800 PUTEAUX



01 46 53 10 54



www.anpea.com



bnferti@bnferti.fr

Florence CATRYCKE

Directrice

fcetrycke@bnferti.fr

Marie-Amélie ARTAUD

Responsable Qualité, Chef de projet normalisation

maartaud@bnferti.fr

Chloé PERRADIN

Chef de projet normalisation

cperradin@bnferti.fr

Mélanie YEGUENIAN

Chargée de mission normalisation

myeguenian@bnferti.fr